

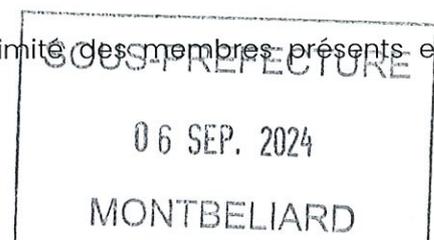
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<b>DÉLIBÉRATION N°21/2024</b>	<u>Objet</u> : Approbation du compte rendu de la séance du 01/07/2024
<u>Date de la convocation</u> : 27/08/2024 <u>Date de la séance</u> : 02/09/2024 à 18 heures <u>Présidence de séance</u> : Pierre CHARITE, Vice-Président <u>Secrétaire de séance</u> : Myriam LAYAFI  Membres en exercice : 11  Membres présents : 8 Membres représentés : 1 Membres excusés : 0 Membres absents : 2 Votants : 9	<u>Membres présents</u> : MM. Pierre CHARITE, Martine CHENUS-MARTHEY, Jean-Pierre CUGNEZ, Roger DEGERT, Nadia LAKHDER, François LEBEAU, Jean-Paul MUNNIER, Georges WAECKEL.  <u>Membres absents représentés</u> : Mme Biljana MARKOVIC donne pouvoir à Mme Martine CHENUS-MARTHEY  <u>Membres absents excusés</u> : Néant  <u>Membres absents non excusés</u> : M. Ismaël BOUDJEKADA Mme Zahia LAZAAL
<u>VOTE</u> : MAJORITE  <u>POUR</u> : 9 <u>CONTRE</u> : 0 <u>ABSTENTION</u> : 0	
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 06/09/2024 et de sa publication le 06/09/2024	

Rappel de l'ordre du jour de la séance du 01/07/2024

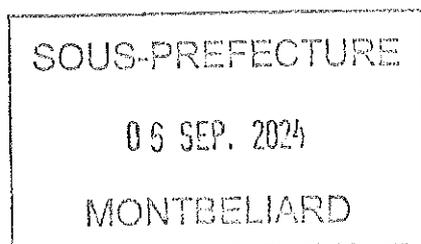
1. Approbation des comptes rendus des séances des 11/03, 08/04 et 13/05/2024
2. DM N° 1: Créditer le compte 757363 Subvention CCAS et débiter le compte 757341 Subvention commune membres du GFP
3. Approbation de l'Avenant n°1 à la convention pour la réalisation de missions optionnelles proposées par l'ADAT dans le cadre du RGPD
4. Organisation de l'après-midi festif du dimanche 20 octobre 2024
5. Révision du montant de l'aide « Prévoyance / Santé » de l'employeur
6. Informations diverses
7. Questions diverses

Les administrateurs après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents et représentés :



Article 1 : d'approuver le compte rendu de la séance du 01/07/2024.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Président du CCAS

Jean-Paul MUNNIER

